

PANIER Brigitte
29, rue de l'Écluse
79210 ARSAIS.

le 4 octobre 2023.

Madame la Présidente,

Je suis propriétaire de la parcelle cadastrée
AM08, sise chemin des Nottes à Arçais.

C'est une petite parcelle de 52 ca qui est
utilisée comme embarcadere privé.

Le projet de PLVi-D modifie le zonage
de ce terrain en "emplacement réservé"
avec des contraintes conformément à
l'article L 151. ~~47~~ du CV - (sensibilité).

Dans notre village de la Venise Verte, l'eau
et la barque reflètent l'identité du
territoire. J'entretiens ce terrain en
respectant et en préservant notre patrimoine
naturel et paysager.

Ce type d'organisation foncière contribue
à la qualité du cadre de vie des habitants
et perpétue les traditions locales lorsque
les barques étaient le seul moyen de
locomotion des paysans.

C'est sur la base de ces éléments, et
n'ayant pas connaissance de projet

.../...